

Ville de Châteauneuf sur Charente

Membres en exercice: 23

**Membres présents: 18**

Suffrages exprimés: 22

République Française

Délibération N° 2017-98  
Conseil Municipal du 20 Septembre 2017

**DATE DE CONVOCATION** : 14 Septembre 2017

**CONSEILLERS MUNICIPAUX PRÉSENTS** : J.L. LEVESQUE – M. CLERC - B. LAFAYE – G. MIGNON – M. VILLEGIER - J.P. SIMON – C. BONNEAU – G. MICHELY – E. GARNIER – N. ARILLA - E. RAMBEAU – S. HIBON-MINET – P. FRÉON – C. FULPIN – C. MESLIER – S. LABROUSSE – C. MECHAIN – M.H. AUBINEAU.

**CONSEILLERS MUNICIPAUX ABSENTS AYANT DONNÉS POUVOIR** : K. GAI donne pouvoir à E. GARNIER – P. ORMÈCHE donne pouvoir à J.L. LEVESQUE - J.P. ZUCCHI donne pouvoir à M. VILLEGIER – K. PERROIS donne pouvoir à J.P. SIMON –

**CONSEILLERS MUNICIPAUX ABSENTS – EXCUSÉS** : M.A. CHEVALIER

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE**: C. BONNEAU

**OBJET : APPROBATION DU NOUVEAU CHIFFRAGE DU BÂTIMENT SIS RUE DESCOFFRES**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L2334.32 et suivants,

Considérant l'acquisition faite par la commune, d'un bâtiment et d'une surface de terrain Rue Descoffre en vue de favoriser l'activité économique et de permettre l'implantation de nouveaux commerçants,

**VU** la délibération n° 2017-23 du conseil Municipal en date du 07 Mars 2017 portant sur l'adoption de l'estimatif global des travaux de rénovation de cet immeuble, estimé par l'Agence Technique Départementale à 465 150.00 € HT

**CONSIDÉRANT** la nécessité de prévoir la réalisation d'un plancher hourdis au-dessus des commerces afin de permettre l'aménagement de l'étage, par les locataires,

**CONSIDÉRANT** que ces travaux supplémentaires sont estimés, par l'Agence Technique Départementale à 70 000 € HT,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, **PAR 19 VOIX POUR – 2 CONTRE** (C. FULPIN, C. MESLIER) et **1 ABSTENTION** (C. MECHAIN)

- **ADOpte** la nouvelle estimation des travaux de rénovation du bâtiment et requalification des espaces extérieurs pour un montant de 557 660 € HT

POUR EXTRAIT CONFORME  
Le Maire  
Jean-Louis LEVESQUE